

Règlement du concours « Ouf c'est les vacances ! »

3 juillet 2015 – 5 septembre 2015



Article 1 : Organisateur du Concours

La société APRR, SA au capital social de 33 911 446,80€ immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 016 250 029 RCS Dijon, représentée par M. Philippe Nourry, Président Directeur Général au sein de la société basée au 36 rue du Dr Schmitt 21800 Saint Apollinaire organise un concours intitulé « Concours « Ouf c'est les vacances » qui se déroulera du 3 juillet 2015 au 5 septembre 2015 minuit inclus , selon les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (hors DOM-TOM), à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille. La participation est strictement nominative. Toute inscription incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Définition et valeur de la dotation

Sont mis en jeu :

6 Apple iPad air 2, 64Go,Wifi d'une valeur unitaire de 605€ TTC

14 Bracelets connectés Fitbit Flex d'une valeur unitaire de 84,90€ TTC

10 Kit mains-libres Bluetooth supertooth HD d'une valeur unitaire de 79,99€ TTC

La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les dotations seront directement envoyées aux gagnants à l'adresse qu'ils auront communiquée lors de leur inscription à la société organisatrice. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au concours se fait exclusivement du 03/07/15 au 05/09/15 et

- [Sur le site <http://oufcestlesvacances.fr/> ou <http://oufcestlesvacances.com>. Pour participer, il suffit de renseigner son adresse e-mail sur la page d'accueil, dans le champs prévu à cet effet, et valider sa saisie via le bouton participer. Un message de validation apparaît alors à l'écran pour confirmer la participation au jeu concours.

- [Sur l'E-mailing dédié à l'événement et envoyé par la société APRR. Pour ce faire, l'internaute doit valider l'adresse mail pré-remplie sur le formulaire (ou la modifier si elle est erronée puis la valider) en appuyant sur le bouton « Je participe », en bas de mail. L'internaute est alors redirigé vers le site <http://oufcestlesvacances.fr/> ou <http://oufcestlesvacances.com> où apparaît une pop-in lui confirmant sa participation au jeu concours

Les gagnants seront tirés au sort par la société APRR à l'issue de la période de jeu concours, le 9 septembre 2015. Le tirage au sort se fera de manière aléatoire parmi l'ensemble des participants. Le caractère aléatoire du tirage au sort ne pourra être remis en question par les participants.

Les gagnants seront contactés par mail le 15/09 et les résultats seront consultables sur une page dédiée le même jour à l'adresse suivante, pendant une courte durée: <http://oufcestlesvacances.fr/resultats.pdf>

Article 5 : Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, prénoms dans toute manifestation promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 6 : Modification des dates du concours et élargissement du nombre de dotations

La société APRR ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu concours, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions

Article 7 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

Article 8 : Interprétation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du concours pendant toute sa durée. La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du

présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 9 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du concours précisée à l'article 11.

Article 10 : Accès au règlement

Les participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement. Le règlement peut être consulté sur le site <http://oufcestlesvacances.fr/reglement.pdf>